



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Urée pour ruminants

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Urée pour ruminants  
**Code du produit** : PA38BP  
**Type de produit** : solide

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Notes** : La fiche de données de sécurité et tout scénario d'exposition potentiellement annexé sont réalisés conformément au règlement REACH et ne reflètent en aucun cas les normes de spécification, de pureté ou de qualité pouvant être requises pour des applications et utilisations spécifiques du produit identifié sous la rubrique 1.1.

### Utilisations identifiées

Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).  
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.  
Utilisation industrielle comme intermédiaire.  
Utilisation industrielle pour la réduction des gaz NOx et SOx.  
Utilisation industrielle comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales (ex: synthèse organique et inorganique, protection de la corrosion, processus d'extraction, production de latex, de plastiques, traitement de l'eau/contrôle de la septicité, agents de neutralisation, de correction du pH, échange d'ions).  
Utilisation industrielle en tant que nutriment chimique/additif alimentaire (ex: produits pharmaceutiques, produits alimentaires, biocarburants).  
Utilisation industrielle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface/d'articles (ex: production de métal, cuir/textiles, plastiques, bois, électronique/semi-conducteurs, isolation, agent de durcissement, gravure).  
Utilisation industrielle pour la production de produits chimiques de spécialité/autres produits (ex: adhésifs, biocides, catalyseurs, produits de nettoyage, cosmétiques, enduits/peintures, produits chimiques de construction, agents de protection contre la corrosion, teintures, produits pharmaceutiques, préparation de polymères).  
Utilisation industrielle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits (ex: adhésifs, biocides, catalyseurs, produits de nettoyage, cosmétiques, enduits/peintures, agents de protection contre la corrosion, cosmétiques, produits antigels et de déglaçage, teintures, isolation, encres, produits photochimiques, préparation de polymères).  
Utilisation professionnelle dans la formulation de mélanges.  
Utilisation professionnelle en tant que nutriment chimique/ additif alimentaire (ex: produits pharmaceutiques, produits alimentaires, fertilisants).  
Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales (ex: protection de la corrosion, processus de fabrication des lisiers comme fertilisant, traitement de l'eau, agent de neutralisation, de correction du pH).

Utilisation professionnelle de produit chimique en laboratoire/recherche.  
 Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surfaces/d'articles (ex: métal, cuir/textiles, plastiques, bois, électronique/semi-conducteurs, isolation, agent de durcissement, gravure).  
 Utilisation professionnelle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits (ex: adhésifs, biocides, produits de nettoyage, cosmétiques, enduits/peintures, agents de protection contre la corrosion, produits antigels/de déglaçage, teintures/encres, isolation, produits photochimiques, préparation de polymères).  
 Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de fertilisants.  
 Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, en tant qu'additif alimentaire/nutritionnel.  
 Utilisation industrielle dans la production de papier et ses dérivés.  
 Utilisation industrielle de produit en laboratoire/recherche.  
 Distribution professionnelle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).

<b>Utilisations conseillées contre</b>	:	Non identifié.
<b>Raison</b>	:	Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Yara France - Industrial

Adresse

Rue : Rue Henri Barbusse  
 Numéro : 100  
 Code postal : 92751  
 Ville : Nanterre  
 Pays : France  
 Numéro de téléphone : +33 1 55 69 96 00  
 N° de fax : +33 1 55 69 98 00  
 Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : reach.france@yara.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : +33 1 45 42 59 59 = n° d'urgence ORFILA (INRS) / +33 800 628 628 = n° d'urgence Yara France  
 Heures ouvrables : 24h/24h

Fournisseur

Numéro de téléphone : +33 (0)800 628 628  
 Heures ouvrables : 24h/24h

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Non classé.

### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.  
 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.  
 Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement** : Pas de mention d'avertissement.

### Conseils de prudence

**Prévention** : Non applicable.  
**Intervention** : Non applicable.

**Stockage** : Non applicable.  
**Élimination** : Non applicable.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.  
**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

## 2.3 Autres dangers

**La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : NO

**La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : NO

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Mélangé à l'eau ce produit rend les surfaces glissantes.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance/préparation** : Mélange

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Éviter de respirer les poussières. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Contact avec la peau** : Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion** : Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées, appeler un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Non identifié.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone

monoxyde de carbone

oxydes d'azote

ammonia

Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits.

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**Autres informations** : Non disponible.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Petit déversement accidentel**

- : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Le produit sans contamination peut être utilisé pour son application prévue.

**Grand déversement accidentel**

- : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Le produit sans contamination peut être utilisé pour son application prévue.

**6.4 Référence à d'autres sections**

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
- : Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
- : Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection**

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Mélangé à l'eau ce produit rend les surfaces glissantes.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Recommandations**

- : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des

matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

### **Mesures de protection individuelles**

<b>Mesures d'hygiène</b>	: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.
<b>Protection oculaire/faciale</b>	: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.
<b><u>Protection de la peau</u></b>	
<b>Protection des mains</b>	: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
<b>Protection corporelle</b>	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.
<b>Autre protection cutanée</b>	: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**Etat physique**

: solide

**Couleur**

: Blanc.

**Odeur**

: Inodore.

**Seuil d'odeur**

: Indéterminé.

**pH**

: 7,2 [Conc.: 100 g/l]

<b>Point de fusion/point de congélation</b>	:	134 °C
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	:	Indéterminé.
<b>Point d'éclair</b>	:	Non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	:	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	:	Ininflammable.
<b>Durée de combustion</b>	:	Indéterminé.
<b>Vitesse de combustion</b>	:	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	:	Seuil minimal: Indéterminé. Seuil maximal: Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	:	0,000016 hPa
<b>Densité de vapeur</b>	:	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	:	Indéterminé.
<b>Masse volumique</b>	:	1,33 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité(s)</b>	:	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide
<b>Solubilité dans l'eau</b>	:	> 100 g/l
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	:	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	:	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	:	Dynamique: Indéterminé. Cinématique: Indéterminé.
<b>Propriétés d'explosivité</b>	:	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	:	Aucun.

## 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b><u>10.1 Réactivité</u></b>	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b><u>10.2 Stabilité chimique</u></b>	:	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
<b><u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u></b>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b><u>10.4 Conditions à éviter</u></b>	:	Aucune donnée spécifique.
<b><u>10.5 Matières incompatibles</u></b>	:	L'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium pour former du trichlorure d'azote explosif.
<b>Remarque</b>	:	les acides alcalis nitrites et nitrates
<b><u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u></b>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait

apparaître.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Conclusion/Résumé** : Non toxique.

#### Irritation/Corrosion

##### **Conclusion/Résumé**

**Peau** : Non irritant.  
**Yeux** : Non irritant.  
**Respiratoire** : Non irritant.

#### Sensibilisation

##### **Conclusion/Résumé**

**Peau** : Non sensibilisant  
**Respiratoire** : Non sensibilisant

#### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : PAS d'effet mutagène.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : PAS d'effet cancérogène.

#### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : PAS d'effet tératogène.

#### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme****Exposition de courte durée**

- Effets potentiels immédiats** : Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

- Effets potentiels différés** : Non identifié.

**Exposition prolongée**

- Effets potentiels immédiats** : Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

- Effets potentiels différés** : Non identifié.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

- Conclusion/Résumé** : Non toxique.

- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicocinétique**

- Absorption** : Rapidement absorbé.

- Distribution** : Non métabolisé au niveau des tissus hépatiques avant de passer dans la circulation systémique.

- Métabolisme** : Le métabolite n'est pas considéré comme toxique.

- Élimination** : La substance chimique et ses métabolites sont excrétés en totalité et ne s'accumulent pas dans l'organisme.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Facilement biodégradables par les plantes et le sol. Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.

**Mobilité** : Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car sa solubilité dans l'eau est de : > 100 g/l

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : P : Non.  
B : Non.  
T : Non.

**vPvB** : vP : Non.  
vB : Non.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
06 10 99	déchets non spécifiés ailleurs

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières**

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>				
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>				
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>				
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	No.	
<b>14.6 Autres informations</b>	Numéro d'identification du danger / Numéro HI/Kemler			
	Quantité limitée			
	Dispositions particulières			
	Code tunnel			
	Urgences			
	Polluant marin	Non.	No.	
	Avion passager et avion cargo			Quantity limitation: Packaging instructions:

Avion cargo uniquement				Quantity limitation: Packaging instructions:
Remarques				

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

#### 14.8 IMSBC

Nom d'expédition	:	UREA
Classe	:	Non applicable.
Group	:	C

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	:	Non applicable.
---	---	-----------------

#### Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe	:	Indéterminé.
Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air	:	Non inscrit
Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau	:	Non inscrit
Ordonnance sur les incidents dangereux	:	Non applicable.
Remarque	:	Non applicable.

#### Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	:	Aucune substance répertoriée
Surveillance médicale renforcée	:	Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné
Allemagne - Code d'emballage	:	10 - 13

Notes	:	A notre connaissance, aucune autre réglementation
-------	---	---

nationale ou gouvernementale n'est d'application.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Terminé.

## SECTION 16: Autres informations

<b>Abréviations et acronymes</b>	: <p>ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë          CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges          DNEL = Dose dérivée sans effet          mention EUH = mention de danger spécifique CLP          CPSE = concentration prédictive sans effet          RRN = Numéro d'enregistrement REACH          bw = Masse corporelle</p>
<b>Principales références de la littérature et sources de données</b>	: <p>EU REACH IUCLID5 CSR          Règlement CE No 1272/2008 Annexe VI          National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances          Atrion International Inc. 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada</p>

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Non classé. ,	Méthode de calcul

<b>Texte intégral des phrases R abrégées</b>	: <p>Non applicable.</p>
<b>Date d'impression</b>	: <p>01.08.2012</p>
<b>Date d'édition/ Date de révision</b>	: <p>20.01.2012</p>
<b>Date de la précédente édition</b>	: <p>00.00.0000</p>
<b>Version</b>	: <p>1.</p>
<b>Élaborée par</b>	: <p>Yara Product Classifications &amp; Regulations.</p>

**Avis au lecteur**

**A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.**